



## Elaboration de la phase 1 du projet « Commune ouVerte » de Pro Natura

### Contexte

La progressive fragmentation du paysage et la perte des milieux qui le composent sont des sujets d'inquiétude pour l'organisation Pro Natura, active dans la protection et la conservation de la nature en Suisse.

Afin de contrer ce déclin, Pro Natura a lancé le projet « Commune ouVerte » en 2022. Ce dernier offre l'opportunité aux communes d'établir un diagnostic de la qualité de l'infrastructure écologique au sein de leurs territoires, puis de mettre en œuvre des mesures concrètes de restauration des liaisons et habitats déficitaires, de modifier des pratiques d'entretien ou de revitaliser des milieux et biotopes perturbés.

La commune de Blonay – Saint-Légier a réalisé l'étape 1 du projet Commune ouVerte en 2025.

### Description du projet

Le projet Commune ouVerte se découpe en 5 phases distinctes. La première est financée par Pro Natura, les suivantes sont à la charge de la commune. A Blonay – St-Légier, seule la phase 1 a pour l'instant été réalisée. Des projets concrets sont en cours d'étude suite à cette première phase d'étude : élaboration d'un plan de gestion des espaces verts et d'un plan canopée.

Les différentes phases sont présentées succinctement dans l'illustration suivante.

#### Phase 1

Recenser les valeurs naturelles dans ma commune

#### Phase 2

Définir les objectifs écologiques: état souhaité du réseau écologique de ma commune.

#### Phase 3

Localiser les parcelles qui permettent d'agir.

#### Phase 4

Définir les mesures d'amélioration.

#### Phase 5:

Mettre en œuvre les mesures choisies.



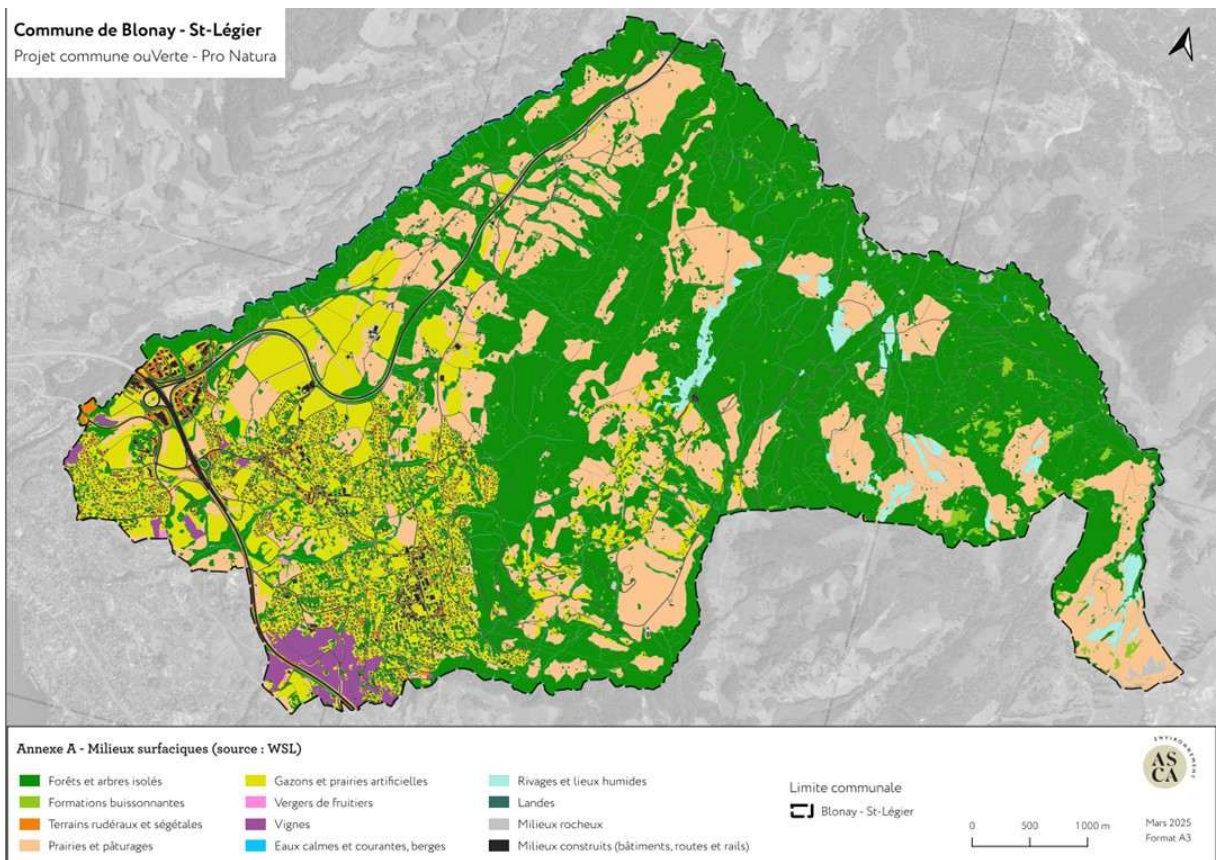
Milieux surfaciques présents

# Elaboration de la phase 1 du projet « Commune ouVerte » de Pro Natura

Le territoire communal est densément couvert de secteurs forestiers et agricoles. Seule la partie située au sud-ouest du territoire communal est densément couverte de constructions. De petits secteurs construits sont localement présents, notamment sur le flanc est des Pléiades, où de nombreux chalets ont été construits par le passé. Seul un secteur de vignoble est recensé aux abords de l'autoroute, alors que quelques petits parchets de vignes sont présents de manière discontinue, au sud du territoire. Les axes routiers constitués notamment par les deux tronçons autoroutiers, qui scindent le territoire communal, marquent le paysage.

Les secteurs les plus humides, constitués notamment par le Marais des Tenasses, divers alpages et les différents cours d'eau qui ceinturent le territoire communal, sont clairement visibles sur la carte des milieux, présentée ci-dessous.

Résultats de la phase 1



Secteurs de protection de la nature et du paysage

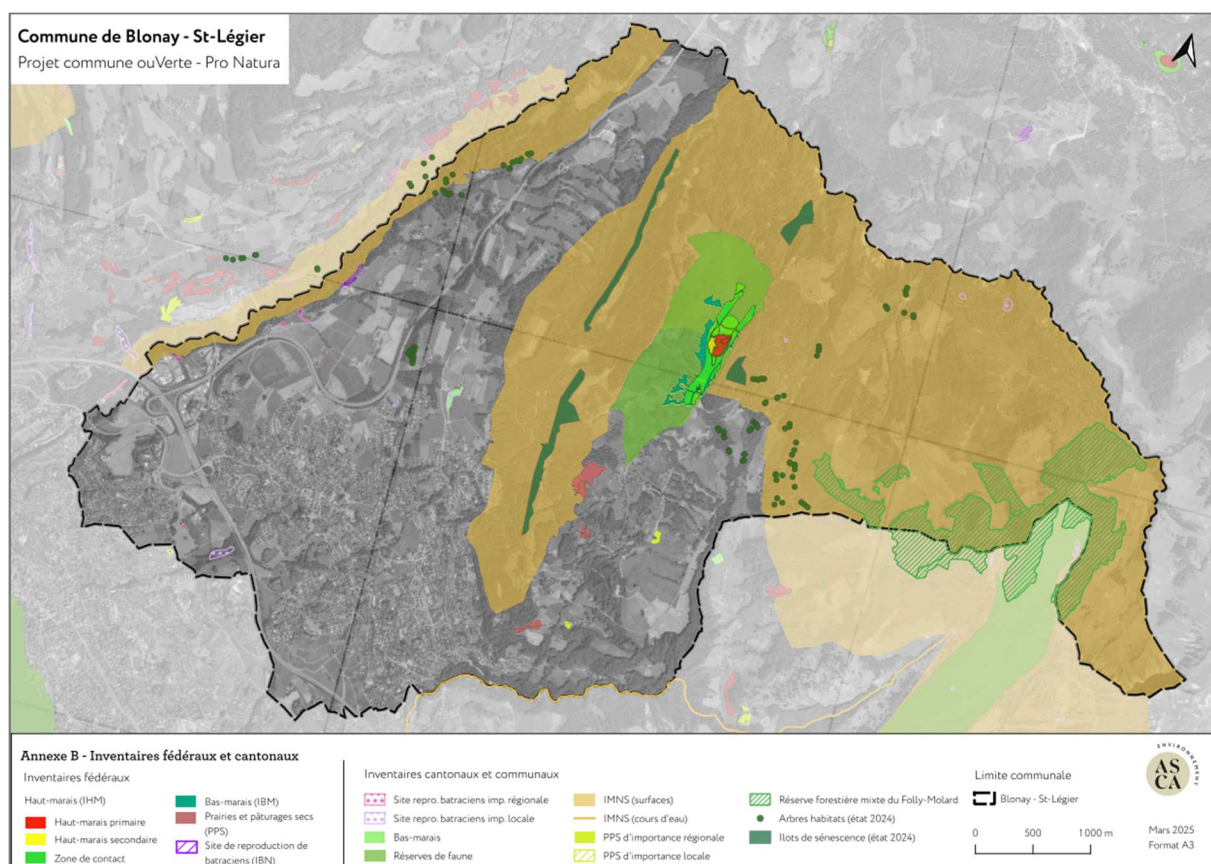
# Elaboration de la phase 1 du projet « Commune ouVerte » de Pro Natura

La commune de Blonay – Saint-Légier, du fait de sa superficie élevée et de la diversité des milieux et reliefs qui la composent, possède un nombre élevé de biotopes inscrits à un inventaire fédéral ou cantonal de protection de la nature.

Les sites de reproduction de batraciens sont particulièrement bien représentés sur le territoire, avec un site d'importance nationale à Bendes et 11 sites d'importance régionale ou locale.

Une vaste réserve forestière couvre les boisés du Molard et du Folly et une réserve de faune intègre la région du Marais des Tenasses. Le Marais des Tenasses intègre également des objets inscrits à l'inventaire fédéral des haut-marais et des bas-marais. De nombreuses espèces y trouvent un habitat de choix.

## Résultats de la phase 1



## Résultats de la phase 1

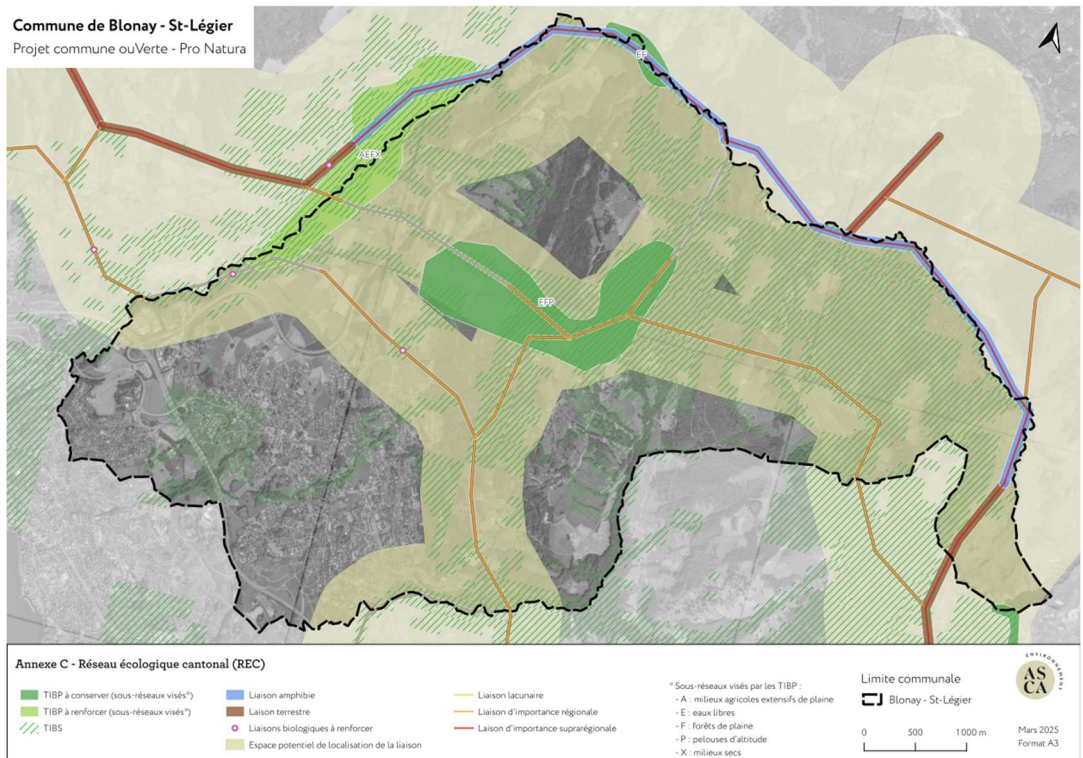
### Réseaux écologiques

Le réseau écologique cantonal vaudois (REC) vise la conservation à long terme des habitats naturels ou semi-naturels de grande valeur ainsi que des espèces animales et végétales qui leur sont liées. Les zones nodales du REC sont les territoires d'intérêt biologique prioritaire (TIBP) et secondairement les territoires d'intérêt

## Elaboration de la phase 1 du projet « Commune ouVerte » de Pro Natura

biologique supérieur (TIBS). Les TIBP et TIBS ont une importance clé comme zone refuge et comme centre de dispersion, en particulier pour les espèces rares et exigeantes du fait de leur écologie spécifique. Des liaisons jouant le rôle de « corridors » ou de « biotopes-relais » permettent à la faune et à la flore de se disperser au travers du territoire sont aussi déterminées dans le REC.

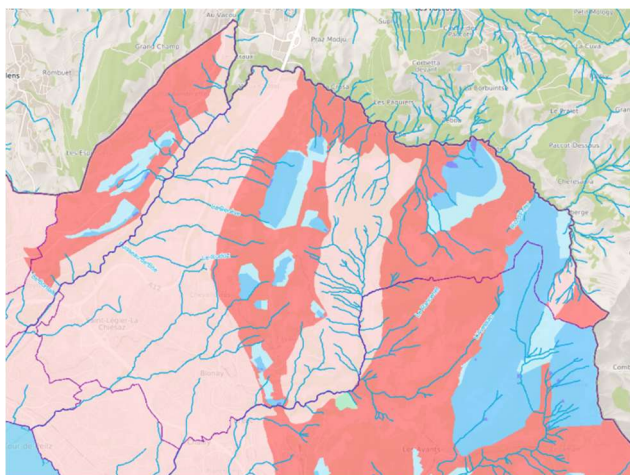
Sur le territoire communal, le REC identifie deux TIBP, l'un fonctionnel, centré sur le marais des Tenasses, qui vise les sous-réseaux des eaux libres, forestiers et des pelouses d'altitude, l'autre à renforcer, le long du cours de la Veveyse. Ce dernier intègre les sous-réseaux des milieux agricoles extensifs de plaine, des eaux libres, des forêts et des milieux secs. Outre ces deux secteurs de haute valeur écologique, plusieurs TIBS couvrent le territoire communal, ils bordent les cours d'eau, les milieux forestiers et les cordons boisés. Ils intègrent principalement les secteurs non bâtis de la commune, mais le cours de l'Ognonaz, qui traverse les quartiers d'habitations, est également compris dans un TIBS. Le cours de la Veveyse est considéré comme une liaison d'importance suprarégionale, qui permet de connecter les boisements des Préalpes, aux bois du Jorat, situé au nord de Lausanne, en s'appuyant sur les terrains non bâtis encore présents sur le Plateau vaudois. De plus petits corridors, d'importance régionale, sont également recensés, qui relient les contreforts des Préalpes au marais des Tenasses, puis à la Veveyse. Les liaisons sont actuellement jugées partiellement lacunaires, du moins pour ce qui concerne la section en aval de la Veveyse et la liaison qui contourne le village de Blonay en s'appuyant sur les boisés du bas des Pléiades.



### Cours d'eau et zones de protection des eaux

## Elaboration de la phase 1 du projet « Commune ouVerte » de Pro Natura

De nombreux cours d'eau et affluents traversent le territoire communal de Blonay – St-Légier, qui compte également plusieurs zones de source. Les deux principaux cours d'eau, qui font office de limite administrative, sont la Veveysse à l'ouest et la Baye de Clarens à l'est.



Sources et cours d'eau au sein du territoire de Blonay – St-Légier (trait violet).

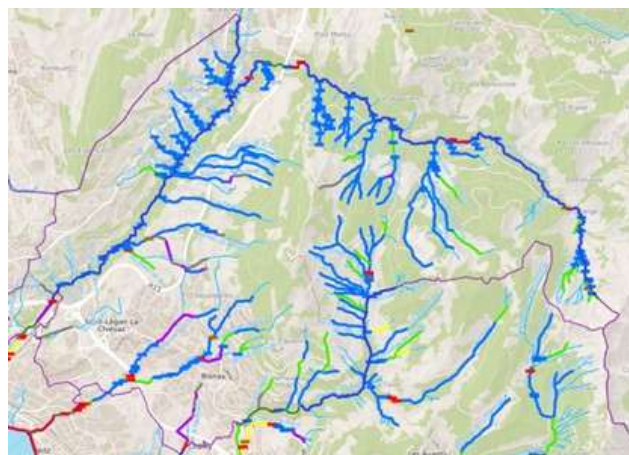
Source : Guichet cartographique du canton de Vaud.

### Résultats de la phase 1

L'état écomorphologique des cours d'eau est jugé de bonne qualité (cours d'eau naturels ou très peu corrigés) sur la plus grande partie du territoire, notamment au droit des secteurs boisés. En revanche, des portions d'une longueur plus ou moins élevée ont été mises sous terre, notamment au centre des deux villages de Blonay et de St-Légier, ainsi qu'au travers de certaines parcelles agricoles ou viticoles. A titre d'exemple, le cours de la Veveysse compte plusieurs barrages et sa portion aval, sur le territoire de Vevey, est fortement corrigée. Le ruisseau de la Maladaire est lui aussi fortement corrigé sur le bas du territoire communal, il est même voûté plus en amont, dans la portion de vignoble de Blonay – St-Légier. L'Ognonaz est quant à elle fortement corrigée dans sa portion amont, notamment dans le secteur des Chevalleyres, et la qualité de ses eaux est jugée médiocre dans sa portion aval. Le ruisseau de la Scie, qui se jette ensuite dans l'Ognonaz en amont de l'autoroute, est quant à lui complètement voûté dans la traversée du village de St-Légier.

Etat écomorphologique des cours d'eau : naturel / presque naturel en bleu, peu modifié en vert, fortement modifié en jaune, peu naturel / artificiel en rouge et mis sous terre en violet. Les seuils au sein des cours d'eau sont représentés par les rectangles. Les limites communales sont en violet. Il se peut que des renaturations récentes n'aient pas encore été actualisées sur cette carte.

Source : GESREAU (Géoportail vaudois).



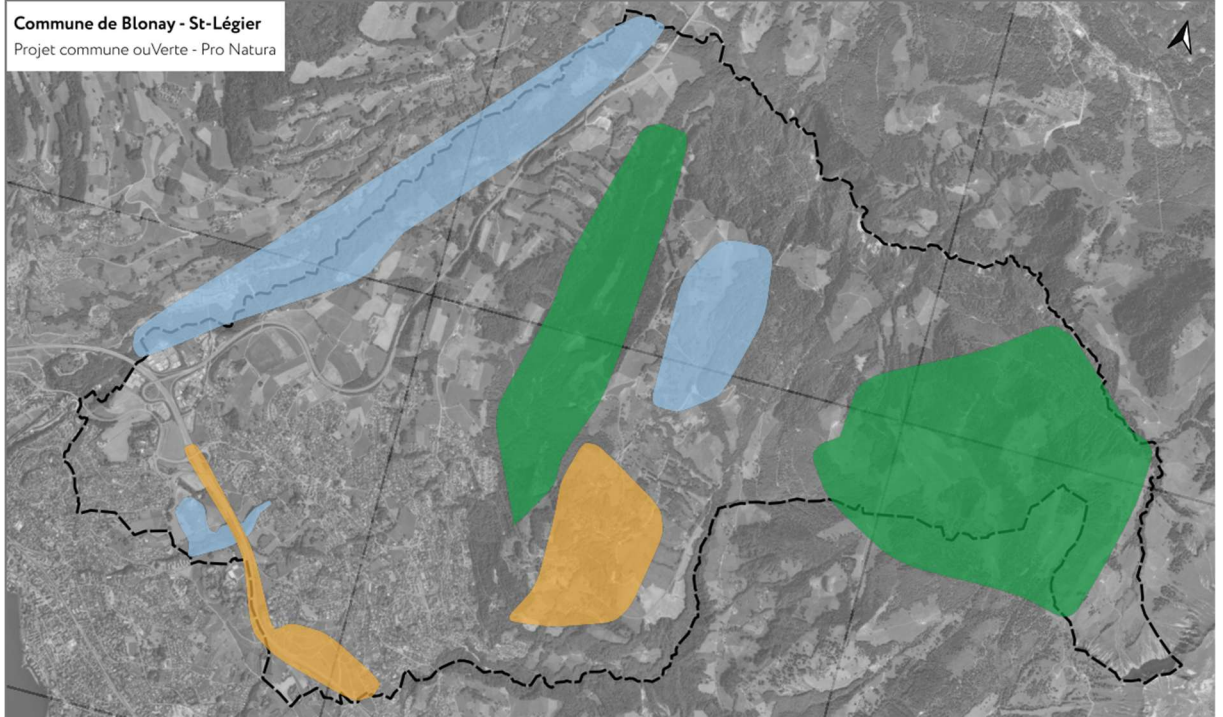
### Réservoirs de biodiversité

### Résultats de la phase 1

Le recoupement de tous les éléments prémentionnés est effectué et synthétisé sous la forme de grands polygones qui représentent les réservoirs de biodiversité. Ces derniers s'appuient sur les trames écologiques, à savoir : trame bleue (milieux aquatiques et humides), trame verte (milieux forestiers, haies, bosquets, arbres isolés de valeur) et trame orange (milieux secs et rudéraux).

## Elaboration de la phase 1 du projet « Commune ouVerte » de Pro Natura

Commune de Blonay - St-Légier  
Projet commune ouVerte - Pro Natura



### Annexe G - Réservoirs de biodiversité

#### Types de réservoirs

- Trame verte : milieux forestiers, boisés, haies, arbres isolés indigènes
- Trame bleue : milieux aquatiques ou humides
- Trame orange : milieux secs ou rudéraux

Limite communale

Blonay - St-Légier

0 500 1000 m

#### Trame bleue :

Le marais des Tenasses constitue objectivement le principal réservoir de biodiversité de la commune. Il regroupe nombre d'espèces et de milieux rares et protégés et est en conséquence protégé par divers inventaires (fédéraux, cantonaux et locaux). Nous l'avons intégré à la trame bleue, mais il contribue également à la trame verte.

Le vallon de la Veveyse accueille diverses espèces menacées, des biotopes particuliers tels que divers étangs et notamment le site IBN de Bendes, ainsi que des secteurs forestiers humides. Ce vallon constitue en outre un corridor de déplacement de la faune. Il participe aux sous-réseaux aquatique et forestier, mais prioritairement à la trame bleue, comme identifié également par le REC.

Le château d'Hauteville, couplé au cours de l'Ognonaz contribue également à la trame bleue, puisque plusieurs plans d'eau sont présents, déconnectés du cours de l'Ognonaz, qui accueille quant à elle de nombreuses salamandres tachetées.

#### Trame verte :

Du point de vue forestier, les boisés situés sur le flanc ouest des Pléiades, au-dessus des Chevalleyres et jusqu'à la Veveyse de Fégire, sont particulièrement intéressants. Très raides, entrecoupés de falaises accueillant des oiseaux nicheurs rares, leur inscription récente comme îlots de sénescence ne fera que renforcer leur valeur écologique sur le long terme.

Les boisements classés comme réserve forestière mixte entre le Folly et le Molard constituent également un objet de valeur. Bien que peu d'espèces différentes y aient été recensées pour l'heure, la préservation de



## Elaboration de la phase 1 du projet « Commune ouVerte » de Pro Natura

surfaces intactes et localement couplées à une gestion adaptée pour des espèces spécifiques en feront à terme un réservoir de biodiversité. Nous avons intégré ces secteurs à la trame verte.

### Trame orange :

Le secteur d'Ondallaz regroupe plusieurs prairies et pâturages secs d'importance nationale ou cantonale. Les milieux secs qui se développent sur ce coteau permettent à diverses espèces, notamment des insectes menacés, de se développer. De nombreuses surfaces agricoles y sont richement diversifiées du point de vue de la flore. Pour ces raisons, nous avons intégré ce secteur à la trame orange.

Bien que peut-être étonnant, les talus qui ceignent l'autoroute A9 constituent un habitat de choix et un corridor de déplacement pour plusieurs espèces menacées. L'absence de promeneurs, l'exposition et la gestion extensive réalisée contribuent à créer ces milieux particuliers. Nous avons intégré ces coteaux, ainsi que le vignoble adjacent où sont recensées des espèces rares dans la trame orange.

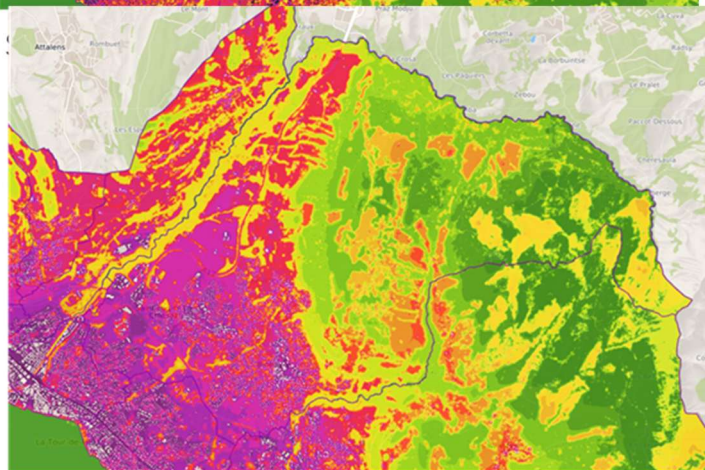
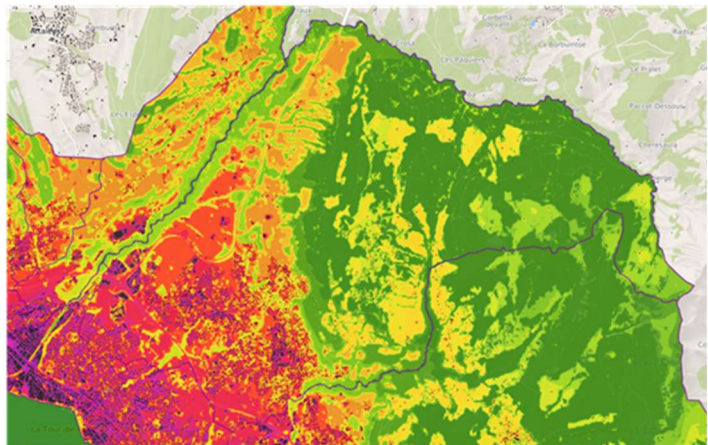
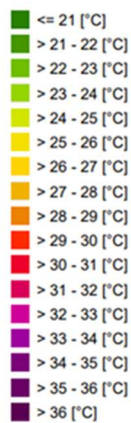
Cartes climatiques

## Elaboration de la phase 1 du projet « Commune ouVerte » de Pro Natura

Outre les différentes cartes présentées précédemment, les deux cartes suivantes permettent de visualiser les projections climatiques pour la commune (situation actuelle et projection en 2060). L'augmentation des températures, tout particulièrement au sein des bourgs et sur les coteaux les plus exposés, est particulièrement frappante. Une piste de mesure serait de végétaliser les territoires les plus urbanisés de la commune afin de les rafraîchir. L'élaboration d'un plan canopée, visant la plantation d'arbres dans les secteurs les plus chauds et aux endroits qui le permettent du point de vue des infrastructures et de la sécurité, est ici particulièrement recommandée.

Pistes de mesures à réaliser

Température à 2 m du sol à 14h



Projection 2060

Source illustrations : Guichet cartographique du canton de Vaud

Autres mesures à réaliser sur l'ensemble du territoire



## Elaboration de la phase 1 du projet « Commune ouVerte » de Pro Natura

Les mesures proposées visent l'amélioration de l'existant, l'augmentation de la connexion entre les réservoirs de biodiversité déterminés et la création de nouvelles surfaces de haute qualité écologique.

- Au sein des espaces publics et des espaces verts : gestion différenciée des surfaces herbeuses, plantation d'espèces indigènes adaptées au réchauffement climatique, maintien de structures. Plantation d'espèces comestibles dans les espaces de jeux et les places publiques qui accueillent des enfants. Poursuite de la gestion labellisée BIO sur l'ensemble du territoire communal.
- Plantation d'arbres (indigènes) en priorité au sein des deux villages pour augmenter le pourcentage de canopée. L'élaboration d'un plan canopée fixant des objectifs peut également être planifié.
- Sensibilisation des habitants aux mesures favorables à la biodiversité qui peuvent être réalisées dans les jardins : haies vives indigènes en lieu et place de haies de lauriers (espèce invasive) ou thuyas, tas de feuilles, de branches, de pierres, pas d'éclairage nocturne permanent, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, etc. Modification du règlement de police des constructions dans ce sens, lors de sa révision.
- Désimperméabilisation et végétalisation d'un maximum de surfaces en milieu urbain (parking, cours d'école, trottoirs, etc.). Plantation d'espèces adaptées ne nécessitant que peu de soins et d'entretien.
- Mise en œuvre des mesures de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, qui sont imposées par la loi, sensibilisation des habitants à cette problématique.
- Régénération des lisières forestières, lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans les surfaces boisées. Création de plans d'eau et de surfaces humides dans les boisés de la commune, partout où cela est jugé favorable.
- Aménagement de nouveaux plans d'eau favorables aux batraciens et à la faune benthique, qui contribuent également à réduire les effets des îlots de chaleur urbaine.
- Préservation des vasques existantes dans les cours d'eau où la salamandre tachetée se reproduit. Poursuite de la renaturation de cours d'eau.
- Installation de nichoirs sur les bâtiments, nichoirs à hirondelles de fenêtre, à martinets ou à chauves-souris afin de renforcer les colonies existantes. Elaboration d'un plan d'action « faune ailée » selon les directives cantonales.
- Réduction de l'éclairage nocturne, installation de systèmes « intelligents » intégrant des réducteurs d'intensité lumineuse, voire extinction complète au cours des heures creuses de la nuit. Remplacement progressif des ampoules par des LED de couleur chaude. Mise en place d'une stratégie d'optimisation de l'éclairage public.
- Promotion de la diversité de mesures à mettre en œuvre dans les surfaces agricoles et viticoles : annonce de SPB, plantation d'arbres isolés indigènes et d'arbres fruitiers haute-tige, plantation de haies vives indigènes, revitalisation des murs de pierres sèches et création de structures dans les vignes.

**Pistes de mesures à réaliser**

Mesures choisies par la commune



## Elaboration de la phase 1 du projet « Commune OuVerte » de Pro Natura

Après réflexion et discussion à l'interne, il a été décidé de ne pas poursuivre avec les étapes 2 à 5 du projet Commune OuVerte mais de développer des projets et mesures qui répondront spécifiquement aux besoins de la commune.

Ainsi, dès 2026, les deux mesures suivantes seront réalisées par Blonay – Saint-Légier :

1. Elaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces verts communaux.
2. Elaboration d'un plan canopée

D'autres mesures sont en cours de réflexion et suivront dans les années à venir.